

PLUS DE 1500 PLACES DE PRISON À TOULOUSE ET ALENTOURS





LEGENDE DE LA CARTE

Les **Maison d'Arrêts** sont des prisons censées être réservées aux personnes prévenues ou exécutant des peines inférieures à 5 ans.

Les **centres de détention** sont des prisons pour les personnes avec une peine supérieure à 5 ans et qui ne sont pas considérées comme « dangereuses » par l'administration pénitentiaire (dans ce cas les gens sont envoyés en Maison centrale, comme celle de Lannemezan).

Les **centres de rétention administrative** sont des prisons où sont enfermées les personnes arrêtées parce que sans papier. Elles peuvent être enfermées jusqu'à 3 mois en attendant leur expulsion. Beaucoup de personnes étrangères sont enfermées au CRA à leur sortie de prison.

Les **quartiers semi-libertés** sont des annexes des prisons d'où les personnes peuvent sortir pendant la journée pour aller travailler.

Les **structures d'accompagnement** vers la sorties sont aussi des annexes de prison destinées aux personnes condamnées à des peines inférieures à deux ans ou en fin de peine et qui peuvent bénéficier d'un aménagement ou d'une semi-liberté.

En réalité, ces deux types de structures permettent de continuer d'enfermer des personnes qui seraient sorties sous contrôle judiciaire auparavant. Et tout pas de côté peut entraîner un retour à la détention dite ordinaire.

Les **établissements pénitentiaires** pour mineurs ont été créés en 2002 pour enfermer les mineurs condamnés par la justice et que le droit empêchait jusque-là d'envoyer en prison. Il existe aussi des quartiers mineurs dans certaines maisons d'arrêt.